



PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES

TARIFS ANNUELS 2026/2027

	PRIMAIRE MATERNELLE	COLLEGE
CONTRIBUTION D'EXTERNAT	630 €	720 €
<i>Tarif 3e enfant</i>	98 €	118 €
<u>Péri-éducatif ANNUEL</u> <i>Cette participation est demandée pour diverses activités pédagogiques se déroulant dans l'école ou le collège (accueil d'intervenants extérieurs en musique, théâtre, art....) ou hors de l'établissement (visite d'un musée, séance de cinéma, ou de cirque, etc...) Sont inclus certains achats (livres de lecture, annales de 3e, etc...) Si un voyage linguistique, artistique ou une classe de découverte est organisée dans une classe, les modalités financières sont expliquées aux parents d'élèves concernés</i>	45 €	6e : 90 € 5e : 70 € 4e : 70 € 3e : 150 € 3e P.Métiers : 120€
COTISATION ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DIOCESAIN	79,11	88,95
COTISATION A.P.E.L. (facultatif)	21 €	21 €
GARDERIE matin à partir de 7h30 et soir de 16h45 à 18h30 (facultatif de PS au CP) ETUDE SURVEILLÉE à partir du CE1 (facultatif)	40 € par mois	40 € par mois
ETUDE DIRIGÉE	Non concerné	90€/trim - 1 soir/semaine 180€/trim - 2 soirs/semaine 250€/ trim - 3 soirs / semaine 300€/trim 4 soirs/semaine
LIVRES	Prêt gratuit caution 50 €	Prêt gratuit caution 90 €
PRIX DU REPAS	6,35€ dont 2€ de frais de garderie	6,35 €
FRAIS DE DOSSIER	50 €	50 €
<i>Première inscription</i>		
MODALITES DE PAIEMENT		
<u>SELF (cantine)</u> La carte de passage au self devra être toujours en POSITIF car dans le cas contraire votre enfant ne pourra pas être accepté au restaurant scolaire. Vous pouvez le contrôler et effectuer des paiements par CB UNIQUEMENT SUR ECOLE DIRECTE.		
<u>LA FACTURATION</u> Une facture annuelle sera établie mi-septembre et elle pourra être réglée entièrement ou en plusieurs mensualités. Néanmoins, LE PRELEVEMENT est fortement conseillé. Celui-ci est échelonné sur 9 mois.		
<u>LES IMPAYES</u> L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.		
Rappel: les paiements par chèques ne sont plus acceptés		

O
B
L
I
G
A
T
O
I
R
E

F
A
C
U
L
T
A
T
I
F